

## AVIS PUBLIC

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 DE LA VILLE DE WARWICK

EST PAR LES PRESENTES DONNÉ par la soussignée, madame Karine Larose, greffière de la Ville de Warwick, QUE :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 6 juillet 2026, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté le premier projet de règlement intitulé « Règlement numéro 425-2026 modifiant le Règlement de zonage numéro 270-2019 de la Ville de Warwick afin de modifier les normes de clôtures et haies et les usages et constructions permis dans les cours pour les lots transversaux ».

Ce projet de règlement a pour objet de modifier les normes de clôtures et haie et les normes d'usages et constructions permis dans les cours avant pour les lots transversaux et concerne l'ensemble du territoire de la Ville de Warwick.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 10 août 2026, à 18 h 30 à la salle du conseil Lise-Lemieux de l'hôtel de ville situé au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi 7 août 2026, soit par courriel à [directiongenerale@villedewarwick.quebec](mailto:directiongenerale@villedewarwick.quebec) ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), J0A 1M0.

Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville ou sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/administration/avis-publics>.

Ce projet comprend des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce 8<sup>e</sup> jour de juillet 2026.



---

Karine Larose,  
Greffière